



TERMES DE REFERENCE

**Extension du système de vidéo-surveillance
au siège de l'OAPI**

Août 2020

1. CONTEXTE

L'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) est une Organisation intergouvernementale africaine spécialisée dans le domaine de la propriété intellectuelle.

L'OAPI a été créée le 13 septembre 1962 et compte à ce jour dix-sept (17) Etats membres à savoir : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée-Equatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.

L'OAPI dont le siège se trouve à Yaoundé, au Cameroun, a pour mission :

- La délivrance des titres de propriété industrielle ;
- La mise à disposition de la documentation et la diffusion de l'information ;
- La formation en propriété intellectuelle ;
- La contribution à la promotion de la protection de la propriété littéraire et artistique ;
- La participation au développement économique des Etats membres.

Les principales caractéristiques du système OAPI dont le siège se trouve à Yaoundé au Cameroun sont :

- Un Office de propriété industrielle commun à tous les Etats membres ;
- Une législation unique applicable en matière de propriété intellectuelle dans les dix-sept (17) Etats membres : l'Accord de Bangui et de ses annexes ;
- La centralisation de toutes les procédures de délivrance de sept (7) titres de propriété industrielle : les brevets, les modèles d'utilité, les marques de produits ou de services, les dessins et modèles industriels, les noms commerciaux, les obtentions végétales et les indications géographiques.

Au regard du caractère sensible des données gérées par l'Organisation, la sécurité des biens et l'accès aux informations est une composante primordiale de son activité. Pour cette raison, l'OAPI a investi par le passé dans une solution permettant d'assurer la vidéo protection et le contrôle d'accès.

L'Organisation a déployé un réseau informatique couvrant les deux bâtiments de son siège social. Elle dispose également d'un système de vidéo-surveillance comprenant près de quatre-vingts (80) caméras réparties entre ces deux bâtiments.

Les caméras du nouveau bâtiment sont connectées au réseau informatique qui dispose d'un VLAN spécifiquement dédié à la vidéo surveillance. Ces caméras sont pilotées par le logiciel MileStone XProtect Professional qui permet une intégration d'un maximum de marques.

Parallèlement à ce système, la vingtaine de caméras situées à l'extérieur de l'ancien bâtiment sont directement raccordées et gérées par un système propriétaire annexe appelé à être remplacé.

2. OBJECTIF DU PROJET

Les travaux du présent projet consistent à raccorder la vingtaine de caméras du système annexe couvrant l'extérieur de l'ancien bâtiment au système central, étendre la couverture du système de vidéo surveillance à l'intérieure des locaux de l'ancien bâtiment et renforcer la couverture vidéo dans certaines zones du nouveau bâtiment.

L'objectif visé à travers cette surveillance est de prévenir les malveillances telles que :

- Le vol de biens matériels ;
- Le vol d'information ;
- Autre malveillance volontaire (destruction de biens, altération des données, etc.)

Le système à installer devra être à mesure de couvrir les besoins au niveau de sécurité souhaité et devra notamment permettre :

- L'identification des personnes se retrouvant dans les zones sous surveillance ;
- La consultation en temps réel des enregistrements ;
- La conservation des enregistrements (conservation souhaitée : 30 jours) ;
- La possibilité de réaliser des investigations en cas d'incident de sécurité ou de vol.

La pose du câble reliant les caméras au réseau fait partie de la présente consultation. Pour cela, les soumissionnaires devront justifier de leur compréhension du réseau logique existant et de leur capacité à intégrer leur prestation dans le système actuellement en place.

De manière plus précise, la prestation porte notamment sur la fourniture d'équipements, logiciels et services ci-après :

2.1 FOURNITURE D'EQUIPEMENTS ET LOGICIELS

- Fourniture d'un (1) switch Cisco Catalyst 2960X-48FPS-L 48 ports, Montable sur rack ;
- Fourniture d'un (1) switch Cisco Catalyst 2960X-24PS-L 24 ports, Montable sur rack;
- Fourniture de cinquante (50) caméras IP intérieures infrarouge mini dôme ;
- Fourniture du câble réseau et des accessoires de câblage ;
- Fourniture du logiciel MileStone Xprotect Professional+ ;
- Fourniture de quatre-vingts (80) nouvelles licences pour le logiciel MileStone Xprotect Professional+.

2.2 FOURNITURE DE SERVICES

- Raccordement des cinquante (50) nouvelles caméras au réseau local ;
- Raccordement de la vingtaine de caméras du système annexe situé dans l'ancien bâtiment au réseau local ;
- Installation et configuration des nouvelles caméras ;
- Intégration des caméras du système annexe au nouveau système ;
- Migration du logiciel MileStone XProtect Professional installé vers la nouvelle version MileStone XProtect Professional+ ;
- Conversion des cinquante (50) licences existantes MileStone XProtect Professional vers la nouvelle version MileStone XProtect Professional+ ;
- Installation des quatre-vingts (80) nouvelles licences du logiciel MileStone XProtect Professional+ ;
- Configuration et mise en service du système ;
- Mise à jour de documentation ;
- Tests de bon fonctionnement ;
- Transfert de compétences des prestations effectuées aux ingénieurs de l'OAPI.

Les points de raccordement des caméras au réseau local sont disponibles. La distance moyenne entre une caméra et le point de raccordement est estimée à 80 mètres.

Le soumissionnaire devra proposer un ensemble d'équipements, de logiciels et de services pouvant satisfaire les besoins de l'Organisation. En tout état de cause, la solution proposée devra répondre en tous points aux modalités de fonctionnement telles que décrites dans les présents termes de référence.

Toutes les fournitures et équipements devront être du matériel neuf et satisfaire aux normes et prescriptions du constructeur et devront être en conformité avec la réglementation en vigueur.

3. LIVRABLES

À la fin du projet, l'OAPI devra disposer d'un système de vidéo-surveillance étendu fonctionnel réparti entre les deux immeubles de son siège.

L'Organisation devra être autonome dans la gestion des interventions de premier niveau.

L'adjudicataire transmettra, sous format électronique, la documentation technique relative à l'implémentation du système ainsi que les manuels de formation. La liste définitive des documents à remettre sera fixée au cours du projet.

4. DEROULEMENT DU PROJET

4.1 GESTION DU PROJET

L'OAPI désignera une « équipe projet » qui sera en charge du suivi quotidien du projet. Cette équipe assurera le relais auprès de la direction générale de l'OAPI pour les décisions importantes concernant le projet et décidera des options fonctionnelles ou techniques au cours de l'exécution de la mission.

L'adjudicataire désignera également une équipe chargée de l'exécution de la mission ayant à sa tête un chef d'équipe. Le chef d'équipe assurera la gestion du projet et informera « l'équipe projet » de l'OAPI de l'état d'avancement des différentes phases du projet et des actions futures.

Dans le cas où l'adjudicataire aurait recours à des sous-traitants, le chef d'équipe restera le seul et unique point de contact de « l'équipe projet » de l'OAPI.

L'adjudicataire sera immédiatement tenu de remplacer les membres de son équipe chargée de l'exécution du projet dans le cas de constat d'incapacité, d'insubordination ou d'inconduite graves.

En cas de remplacement d'un membre de son équipe pour quelque raison que ce soit, l'adjudicataire devra préalablement faire valider sa proposition par l'Organisation.

L'adjudicataire aura en charge la rédaction des procès-verbaux de toutes les réunions.

4.2 DELAI DE REALISATION DE LA MISSION

L'OAPI souhaite réaliser le présent projet dans un délai de trois (3) mois. Le soumissionnaire devra, au vu des attentes formulées dans les présents TDR, expliquer ce qui est réalisable dans ce délai.

Au cas où l'entièreté de la mission ne pourrait pas être finalisée dans le délai prémentionné, le soumissionnaire devra proposer un calendrier alternatif ayant pour but la finalisation de la totalité de la mission dans les meilleurs délais, avec indication de l'approche proposée pour y parvenir.

4.3 REUNION DE LANCEMENT

Au cours de la réunion de lancement qui sera organisée par l'OAPI, les points suivants seront abordés :

- Constitution des équipes projets ;
- Définition des étapes principales du projet ;
- Fixation du calendrier prévisionnel ;
- Fixation de la date et modalités de livraison du matériel du projet ;
- Fixation de la périodicité des réunions d'évaluation de l'état d'avancement du projet ;
- Définition du calendrier de paiement ;
- Définition de la charte de projet.

4.4 GARANTIES

Les prestations réalisées seront garanties 12 mois à compter de la date de la réception définitive.

La garantie est suspendue jusqu'au jour où les défauts en question ont été corrigés avec succès. Dans ce cas, le nouveau terme de la garantie pour les prestations en question sera fixé d'un commun accord entre parties.

5. TRANSFERT DE COMPETENCES

L'adjudicataire administrera au personnel du service informatique une formation leur permettant de pouvoir assurer la maintenance de premier niveau du système installé.

Il fournira un manuel de cours détaillé décrivant les principales fonctions à maîtriser. Les dates exactes de la formation seront fixées lors de la réunion de lancement.

6. PROFIL DU PRESTATAIRE

Le prestataire devra réunir les conditions suivantes :

- Être une entreprise spécialisée dans le domaine de l'informatique ;
- Capitaliser un minimum de cinq (5) ans d'expérience dans la mise en place des systèmes de vidéosurveillance ;
- Disposer d'un service de support pouvant assurer la maintenance du réseau installé ;
- Disposer d'un personnel qualifié ;
- Être en possession d'une lettre d'autorisation du constructeur des équipements.

Le prestataire indiquera le profil et l'expérience du personnel de la mission. Il fournira tous les arguments nécessaires pour prouver qu'il est suffisamment outillé pour réaliser le projet dans les délais impartis. Il indiquera au besoin l'expérience pertinente acquise dans le cadre de la réalisation de projets similaires.

7. CONTENU DES OFFRES

Les offres devront notamment contenir un pli technique, un pli administratif et un pli financier distinctement marqué comme tel.

Le pli administratif contient entre autres :

- La soumission faisant connaître la dénomination et le siège de l'entreprise
- Un certificat de domiciliation bancaire datant de moins de trois mois
- La preuve que l'entreprise est à jour vis-à-vis du fisc de son pays
- La preuve que l'entreprise est à jour vis-vis de l'organisme de sécurité sociale
- Le justificatif du paiement de l'équivalent de la somme de 50.000 FCFA dans le compte de l'OAPI ouvert à UBA sous les références ci-après :
Code Banque : 10033
Code Agence : 05207
Numéro de Compte : 07013000001
Clé : 01
CODE SWIFT : UNAFCMCX IBAN : CM21 10033 05207 07013000001 01

Le pli technique contient entre autres :

- Une description de l'entreprise ;
- Une copie signée des termes de référence ;
- Un exposé décrivant de manière explicite la compréhension des besoins exprimés par l'OAPI ;
- Une proposition d'un calendrier prévisionnel ;
- La méthodologie de gestion de projet proposée ;
- La liste de toutes les personnes que le soumissionnaire compte faire intervenir dans la réalisation de la mission, ainsi que leurs CV ;
- La liste de tous les équipements et logiciels nécessaires à la réalisation du marché ;
- Des exemples de réalisations faites par le soumissionnaire ;
- Les propositions de formation en tenant compte des attentes formulées dans les présents termes de références ;
- L'assistance proposée pendant période de garantie.

Le pli financier contient entre autres :

- Une proposition détaillée de prix, indiquant les valeurs en **hors taxes et hors douane (HT/HD)**.

8. MODALITE DE PAIEMENT

Les modalités de paiement seront définies d'un commun accord entre l'OAPI et l'adjudicataire. Aucun ajustement à la hausse du tarif initial ne sera accepté.

9. CRITERES DE NOTATION

L'examen des critères d'évaluation va consister en une vérification de la conformité de l'offre du soumissionnaire par rapport aux exigences des termes de référence.

L'OAPI choisira librement l'offre du soumissionnaire qui lui paraîtra la meilleure au regard des critères ci-après :

LIBELLE	NOTE
Expérience du prestataire et références des travaux déjà effectués	20
Expérience du personnel	10
Compréhension de la mission	20
Conformité du matériel et logiciels proposée	10
Méthodologie et présentation du dossier	10
Eléments de coût	30

10. MODALITES D'EXECUTION DES MISSIONS

La bonne exécution de ce projet se mesurera à travers :

- La livraison à temps des équipements conformes aux TDR ;
- L'extension des capacités du système de vidéo surveillance ;
- La qualité de service du système de vidéo surveillance ;

- La limitation au strict minimum des perturbations du réseau tout au long du déroulement du projet ;
- Le respect du calendrier et de la méthodologie proposés ;
- La disponibilité du service de support pendant la période de garantie ;
- Le transfert de compétence aux ingénieurs de l'OAPI.

Les modalités pratiques d'exécution des missions sus-indiquées seront définies dans un contrat à intervenir entre le prestataire retenu et l'OAPI.

La Direction Générale de l'OAPI